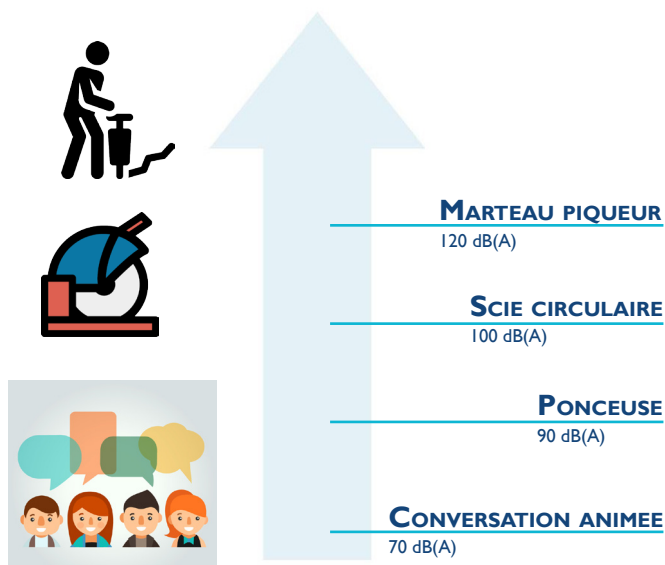


**PRÉSERVEZ VOTRE AUDITION, VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL VOUS CONSEILLE!**

## LES SOURCES DU BRUIT



Le bruit fait partie de votre environnement de travail et peut avoir de multiples origines.

Selon son intensité et sa durée, il peut abîmer votre audition.

**DES MESURES DE BRUIT PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**

## LA LÉGISLATION

### Les obligations de l'employeur :

- Procéder à l'évaluation du risque par des mesures de bruit au poste de travail.
- Informer les salariés.
- Lutter contre le bruit en isolant les locaux et les machines.
- Acheter des machines moins bruyantes.
- Signaler les zones bruyantes.
- Organiser le suivi médical des salariés.
- Mettre à disposition des protections auditives.

Seuil d'exposition	Niveau moyen d'exposition sonore sur 8h : dB(A)	Dépassement du seuil de crête : dB(C)	Obligations
Seuil limite d'exposition avec protecteurs antibruit	87 dB (A)	140 dB (C)	Mesure de correction Immédiate. Limitation de l'exposition.
Seuil supérieur d'exposition déclenchant l'action de prévention	85 dB (A)	137 dB (C)	Obligation du port des protecteurs. Obligation de mise en œuvre de réduction du bruit
Seuil inférieur d'exposition déclenchant l'action de prévention	80 dB (A)	135 dB (C)	Mise à disposition de protecteurs antibruit. Proposition d'examens audiométriques préventifs.

## LES EFFETS SUR L'AUDITION

### LES SIGNES D'ALERTE SONT:

- Difficulté de concentration.
- Crier pour se faire entendre.
- Oreilles cotonneuses, sifflements ou bourdonnements d'oreille en fin de journée ( *c'est la fatigue auditive, signe d'une exposition à un bruit nocif pour l'oreille*).



### LE BRUIT PEUT ENDOMMAGER VOS OREILLES :

- Le traumatisme sonore, dû à un bruit bref mais très intense ( explosion) provoque une perte brutale de l'audition et doit être pris en charge d'urgence.
- La surdité survient progressivement, insidieusement, par exposition prolongée au bruit qui détruit les cellules réceptrices de l'oreille interne.

**Au début, on ne se rend pas compte de la surdité puisqu'elle ne touche que la perception des sons aigus. Seul un examen de dépistage, l'audiogramme, peut la mettre en évidence.**

## LA SURDITÉ PROVOQUÉE PAR LE BRUIT EST IRRÉVERSIBLE

### Protégez vos oreilles!!

**Vous devez porter vos protections auditives avant d'entrer dans la zone bruyante et pendant toute la durée d'exposition.**



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à en parler à votre équipe de Santé au Travail